

De : [Sebareme, Rachel](mailto:Sebareme,Rachel)
A : [Sebareme, Rachel](mailto:Sebareme,Rachel)
Objet : TR: Données demandées aux entreprises
Date : 30 mars 2021 16:18:03

De : Trudel, Claude <Claude.Trudel@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 mars 2021 15:31
À : Perreault, Jonathan <jonathan.perreault@bape.gouv.qc.ca>
Cc : Tremblay, Nicolas <nicolas.tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Bourret, Michel <Michel.Bourret@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Données demandées aux entreprises

Bonjour, voici la réponse à la question suivante adressée par la commission.

Question : Est-ce que des discussions sont actuellement en cours entre Recyc-Québec et le ministère afin de centraliser les données demandées auprès des entreprises impliquées dans la gestion des matières résiduelles ?

D'entrée de jeu, nous sommes toujours à l'affût d'améliorer nos façons de faire et l'allègement des exigences administratives exigées aux administrés en fait partis. Au-delà des redditions de compte découlant d'obligations réglementaires, les informations demandées aux administrés sont majoritairement exigées par l'entremise des programmes gérés soit par le MELCC ou bien par RECYC-QUÉBEC. Comme les différents indicateurs de suivis et de performances associés à ces programmes sont généralement uniques, que les périodes visées sont différentes, tout comme les clientèles admissibles et/ou bénéficiant des aides, il est difficile d'harmoniser les besoins en termes d'informations.

Au niveau des perspectives, le MELCC, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, a entamé une réflexion visant à mettre en place un système de traçabilité qui serait appliqué aux matières résiduelles. Cet outil pourrait faciliter le contrôle exercé et permettre de garantir que les matières résiduelles soient acheminées dans des lieux autorisés à les recevoir dans le but d'assurer une protection accrue de la qualité de l'environnement. Un tel système de traçabilité, jumelé à une obligation d'y contribuer, permettrait également d'obtenir un portrait complet en temps réel de différentes catégories de matières résiduelles sur le territoire du Québec, facilitant grandement l'élaboration de bilans officiels et les décisions opérationnelles aussi bien pour l'industrie que pour les instances gouvernementales. Bon nombre de données dont nous avons besoin dans le cadre de nos programmes pourraient possiblement provenir de ce système centralisé. Néanmoins, avant d'implanter toute nouvelle obligation, il nous apparaît essentiel d'effectuer une analyse d'opportunité afin de confirmer, pour chaque type de matière, que les avantages d'implanter un tel système surpassent les inconvénients et c'est ce à quoi le MELCC s'affaire. De plus, dans l'éventualité où l'étude d'opportunité s'avèrerait positive pour une ou plusieurs catégories de matière, le tout devra faire l'objet de processus de modification réglementaire et serait tributaire de la décision du gouvernement à cet effet.